

Le Syndicat mixte du bassin du Célé – Lot médian

Le Syndicat mixte du bassin Célé – Lot médian (SmCLM) couvre une superficie de 2 326 km² et regroupe, en tout ou partie, 174 communes réparties dans 10 EPCI, pour une population totale de 83 644 habitants (source INSEE 2016).



Territoire du Syndicat mixte du bassin du Célé – Lot médian

Plus de 2 389 km de cours d'eau permanents sont présents sur le territoire du Syndicat. Il s'agit d'un bassin hydrographique cohérent correspondant à l'ensemble des sous-bassins hydrographique de la rivière Célé et les affluents du Lot entre la confluence du Lot avec le Célé à St Cirq Lapopie, jusqu'à la confluence du Dourdou de Conques. Le Célé - Lot médian appartient au district Adour - Garonne, à la frontière des régions Occitanie et Auvergne Rhône Alpes.

Le SmCLM met en œuvre la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de son territoire et anime des démarches territoriales sur le bassin du Célé (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrat de rivière).

Le SmCLM assure les compétences suivantes :

- Planifier et réaliser les travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et alluviaux ;
- Élaborer et animer un SAGE et des outils de gestion concertée de l'eau sur le bassin Célé ;
- Suivre et informer sur la qualité des eaux de surface et souterraines, sur la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides ;
- Conseiller, proposer une aide technique aux collectivités et aux usagers du territoire ;
- Suivre les travaux d'entretien des aires de loisirs aménagées en bord de rivière ou de plans d'eau et des équipements spécifiques à ces aires ;
- Concilier et valoriser les usages liés à l'eau.

Le Plan Pluriannuel de Gestion des milieux aquatiques du Lot médian

Le bassin versant du Riou Mort est inclus à plus grande échelle au bassin versant du Lot médian. Un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques a été élaboré pour ce bassin versant. Il a pris effet en 2023 pour une durée de 5 ans. Il fait suite à 2 autres PPG historiquement portés par Decazeville Communauté entre 2007 et 2019 sur le bassin du Riou Mort.

Ce programme d'actions a divers objectifs : préserver et restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité, améliorer la qualité des eaux, lutter contre les espèces envahissantes, prévenir les risques liés aux crues et soutenir les étiages et enfin prendre en compte le changement climatique.

Au travers de ce plan d'actions, sur Viviez, les interventions vont se concentrer sur la restauration de la végétation des berges des cours d'eau par abattage des arbres en mauvais état et replantation. Il s'agit de tranches d'entretien définies selon les enjeux (état de la végétation, risques de crues,...). Une intervention régulière chaque hiver n'est pas possible.

Rappels sur les responsabilités des riverains :

Si vous êtes propriétaire d'une parcelle riveraine d'un cours d'eau, au regard du Code de l'Environnement (article L215-14) : *«Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.»*

A titre d'exemple, si un arbre enraciné chez vous tombe dans le ruisseau, il sera à votre charge de le faire évacuer.

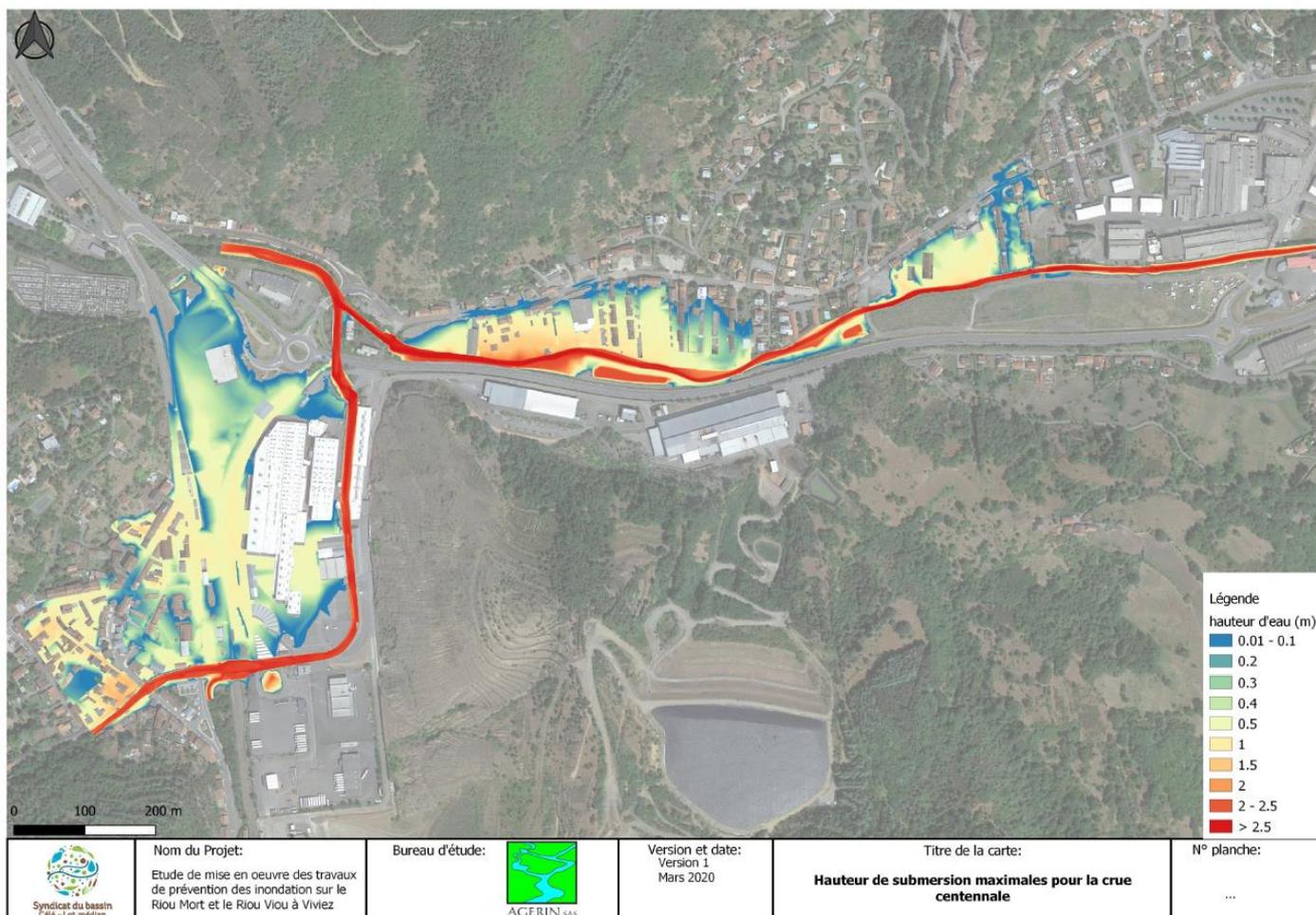
Le Syndicat pourra sous certaines conditions prendre en charge des interventions d'urgence.

Pendant les 5 années du PPG, le SmCLm prévoit également l'édition d'un « Guide du riverain » destiné aux propriétaires de parcelles en bordure de ruisseaux.

L'enjeu inondation étant dominant sur Viviez, les actions portées par le Syndicat sont majoritairement axées sur ce volet. Malgré tout, les projets « inondation » vont souvent de pair avec une renaturation des cours d'eau et des berges.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Sur le territoire national des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) peuvent être mis en place sur des bassins soumis au risque inondation. Ainsi sur le bassin du Lot, un PAPI a été mis en place par le Syndicat mixte du bassin du Lot, qui opère à l'échelle de l'ensemble du bassin du Lot. Le SmCLm assure le portage des actions sur son territoire. Plusieurs actions sont ainsi menées sur le Riou Mort et sur la commune de Viviez qui est sujette aux inondations.



Hauteurs d'eau estimées pour une crue centennale dans le cadre des études réalisées pour le PAPI

Une première tranche de travaux a pu être engagée sur Viviez en 2021 au droit du pont des tuileries, qui avait été identifié comme limitant pour certaines crues. Ainsi un ouvrage de décharge et la renaturation des berges en amont de ce pont ont été réalisés.

D'autres points problématiques sont encore à l'étude, dans le cadre du PAPI, notamment au niveau de la traversée du centre bourg et au niveau du pont des 3 eaux à la confluence entre le Riou Mort et le Riou Viou.

En complément des actions de protection collective, une opération de prévention des inondations à l'échelle individuelle est menée. Tout propriétaire de bien en zone inondable peut faire établir un diagnostic de réduction de la vulnérabilité de celui-ci en vue d'être éligible à des aides de l'Etat pour le protéger. A ce jour, cette opération ne concerne que les riverains du Riou Viou car le Riou Mort est étudié d'autre part via les actions précitées.

Retour sur quelques actions menées à Viviez par le Syndicat mixte du bassin du Célé Lot médian :

- 2019 : Renaturation du Riou Viou dans sa traversée de Viviez

Jusqu'en 2019, le lit du Riou Viou en rive gauche était occupé par une rigole bétonnée artificielle. Dans le cadre du PPG précédent, cet obstacle a été retiré et remplacé par un tunage végétalisé. Ces travaux ont permis la renaturation de la rive gauche et la mise en place d'une bande enherbée favorable au ruisseau et à la biodiversité. Les travaux ont été valorisés par la mise en place de panneaux d'information le long du cours d'eau.



Rigole béton en juillet 2019



Banquette végétalisée en septembre 2020

- 2021 : Renaturation du Riou Mort aux Tuileries et création d'un ouvrage de décharge

Au droit des Tuileries, le pont apparaissait sous dimensionné pour l'évacuation des eaux du Riou Mort en crue. De plus, en amont du pont, le ruisseau était contraint sur sa rive gauche par une berge bâtie. Ce mur présentait des signes de dégradation. Pour répondre aux problématiques « inondation » et « milieux », le mur en berge a été démolé et remplacé par une banquette végétale et des caissons végétalisés sur près de 200 ml de manière à augmenter la capacité hydraulique du cours d'eau sur ce tronçon. Le pont a été maintenu et complété par la création d'un ouvrage de décharge.



Pont des Tuileries avant travaux



Riou mort avant travaux



Pont des Tuileries après mise en place de l'ouvrage de décharge



Riou mort après travaux en mai 2022

Contacts au SmCLm :

Pour toutes questions sur l'entretien des berges (arbres, érosions, espèces envahissantes...) vous pouvez contacter Sylviane FAURE, technicienne rivière, au 05.82.65.00.05 ou à s.faire@celelotmedian.com.

Pour des questions concernant les inondations et les travaux associés, vous pouvez contacter la cellule inondation du Syndicat mixte du bassin du Célé Lot médian, au 05.65.11.47.65 ou à inondation@celelotmedian.com.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter le Syndicat mixte du bassin du Célé Lot médian au 05.65.11.47.65 ou à riviere@celelotmedian.com.